

RÉVEIL aussi régulièrement que d'habitude. Nos lecteurs auront l'occasion de constater une fois de plus la justesse de ce vieil adage : qu'il n'y a pas d'hommes indispensables en ce bas monde.

A. FILIATREAU.

MISERE ET HOSPICES

Je lisais hier dans un grand journal quotidien la nouvelle suivante :

Une pauvre femme, Mme Jean Frénière, portant un jeune enfant dans ses bras, est venue hier après-midi demander comme faveur au Recorder DeMontigny de l'envoyer en prison pour quelque temps alléguant que son mari était mourant à l'hôpital et qu'elle n'avait aucuns moyens de subsistance. Le Recorder, informations prises, l'a envoyée à la prison des femmes pour trois mois.

Si c'était la première fois qu'une nouvelle de ce genre paraissait dans nos journaux, il y aurait peut-être seulement lieu à exprimer de la commisération pour cette pauvre femme et de l'étonnement pour un état de choses qui permet à un magistrat d'envoyer en prison pour trois mois une malheureuse qui n'a commis d'autre crime que celui d'être sans ressources pour vivre et faire vivre son pauvre petit bébé ; mais nous sommes ici en face d'un fait qui se répète presque chaque jour dans notre bonne ville de Montréal, ville si charitable, ville si hautement réputée pour le nombre et la richesse de ses institutions de charité, protestantes et catholiques, pour le nombre et la richesse de ses églises, catholiques et protestantes. À quoi servent donc les millions que notre charité chrétienne verse chaque année dans toutes ces institutions ? Il est donc vrai que ces maisons des pauvres ne s'ouvrent que pour les riches ? Ce n'est pas ce qu'on nous dit quand on vient tous les jours quêter dans nos maisons et dans nos bureaux.

Remarquez bien il n'y a pas que des religieuses et des religieux catholiques qui viennent ainsi mendier pour les institutions de charité. On

nous a trop souvent et trop injustement taxés de vouloir systématiquement dénigrer le clergé catholique ; nous rendons à César ce qui appartient à César.

Il y a à Montréal des douzaines d'institutions protestantes et catholiques qui se donnent pour mission de soulager la misère et de recueillir les destitués, qui reçoivent l'aide direct de nos gouvernements et du public, indistinctement, des protestants comme des catholiques, des Canadiens-français comme des anglais, des écossais, des irlandais et même des juifs. Comment se fait-il alors que notre magistrat, notre recorder, soit obligé chaque semaine d'envoyer dans nos prisons ? Et de quel droit le recorder peut-il agir ainsi ?

Où est la loi qui lui permet de remplir nos prisons de malheureux qui n'ont commis aucun crime, qui n'ont pas même été accusés d'aucune offense, grave ou minime, qui n'ont pas même subi de procès ?

Le gouvernement ne devrait-il pas intervenir ?

La ville de Montréal ne paye-t-elle pas tant par jour pour chaque prisonnier que le recorder met ainsi à notre charge ? N'est-il pas temps que cela finisse ? N'y a-t-il pas dans notre nouveau conseil de ville un homme qui prendra en mains la cause des malheureux parias et qui essayera de résoudre ce problème qui est devenu une honte pour notre ville et pour notre civilisation.

Envoyez des pauvres femmes, bonnes, pures, innocentes, croupir pendant des mois au milieu de viragos pour qui les crimes les plus révoltants n'ont plus de secrets ; n'est-ce pas l'abomination ? Et ces pauvres petits enfants, qui ne demandent qu'à bien faire, on les enferme avec des voyous, qui leur apprennent tous les vices. Et ceci se fait en pleine fin du XIXième siècle, en plein jour ; et ces hontes s'étalent dans les colonnes de nos journaux ; et c'est l'autorité, c'est la justice, c'est la magistrature qui ordonne qu'il en soit ainsi ! Encore une fois, à quoi servent ces châteaux qui dressent effrontément leurs tourelles élevées sous le ciel et sur le frontispice desquels nous lisons